

Rapports sur la santé

Évolution de la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire au Canada avant et après la pandémie de COVID-19

par Andrée-Anne Fafard St-Germain, Timmie Li et
Valerie Tarasuk

Date de diffusion : le 17 décembre 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Évolution de la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire au Canada avant et après la pandémie de COVID-19

par Andrée-Anne Fafard St-Germain , Timmie Li et Valerie Tarasuk 

DOI: <https://www.doi.org/10.25318/82-003-x202501200001-fra>

RÉSUMÉ

Contexte

La prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages dans les 10 provinces est passée de 16,8 % en 2019 à 18,4 % en 2022 et à 22,9 % en 2023. La présente étude permet d'examiner si les tendances sociodémographiques et économiques de la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire ont varié au cours de ces années et, dans l'affirmative, de quelle manière elles ont varié.

Données et méthodologie

À l'aide des données des fichiers-maîtres pour les ménages, dans les 10 provinces, pour les cycles de 2018, de 2021 et de 2022 de l'Enquête canadienne sur le revenu, des modèles de régression logistique propres à chaque année ont été utilisés pour estimer la probabilité prédite pour les ménages de subir de l'insécurité alimentaire selon des caractéristiques sociodémographiques et économiques. La probabilité prédite de subir de l'insécurité alimentaire a également été établie en fonction du revenu des ménages de l'année d'imposition précédente, exprimé en dollars constants de 2022 et rajusté en fonction de la taille des ménages, pour chaque année d'enquête.

Résultats

La probabilité de subir de l'insécurité alimentaire a augmenté de façon significative pour la plupart des ménages, indépendamment des caractéristiques sociodémographiques ou économiques prises en compte. En 2019 et en 2022, les ménages qui tiraient 50 % ou plus de leur revenu d'un emploi ou d'un travail autonome étaient moins susceptibles de subir de l'insécurité alimentaire que ceux dont la proportion du revenu provenant d'un emploi était plus faible, mais aucune différence n'a été observée entre ces groupes en 2023. La probabilité de subir de l'insécurité alimentaire était beaucoup plus élevée en 2022 qu'en 2019 pour tous les niveaux de revenu des ménages supérieurs à 20 000 \$, et plus importante en 2023 qu'en 2022 pour l'ensemble du continuum des revenus des ménages.

Interprétation

La probabilité de subir de l'insécurité alimentaire est plus élevée chez les ménages à faible revenu, mais l'insécurité alimentaire est de plus en plus répandue chez les ménages à revenu moyen et les ménages à revenu élevé, et le fait de pouvoir compter sur un revenu d'emploi ne protège plus contre l'insécurité alimentaire.

Mots-clés

insécurité alimentaire, Enquête canadienne sur le revenu

AUTEURS

Andrée-Anne Fafard St-Germain, Timmie Li et Valerie Tarasuk travaillent au Département des sciences de la nutrition de la Faculté de médecine Temerty de l'Université de Toronto, à Toronto (Ontario).

Ce que l'on sait déjà sur le sujet

- L'insécurité alimentaire des ménages est un indicateur de difficultés matérielles et un puissant déterminant social de la santé.
- L'insécurité alimentaire des ménages est étroitement liée au fait d'avoir un faible revenu, de ne pas avoir fait d'études postsecondaires, d'être locataire plutôt que d'être propriétaire d'un logement, d'être noir ou autochtone, d'être dans un ménage monoparental et de dépendre de l'assistance sociale ou de l'assurance-emploi.
- L'insécurité alimentaire des ménages était plus répandue en 2023 qu'avant la pandémie.

Ce qu'apporte l'étude

- La présente étude a montré que tous les groupes sociodémographiques et économiques, y compris ceux ayant des niveaux de revenu différents, étaient plus susceptibles d'avoir subi de l'insécurité alimentaire après la pandémie qu'avant.
- En 2023, les ménages qui tiraient 50 % ou plus de leur revenu d'un emploi ou d'un travail autonome n'étaient plus moins susceptibles de subir de l'insécurité alimentaire que ceux qui tiraient une moins grande part de leur revenu d'une source d'emploi, ce qui indique une vulnérabilité accrue des ménages sur le marché du travail.

L'insécurité alimentaire des ménages, soit l'accès insuffisant ou incertain à la nourriture en raison de contraintes financières, est un grave problème de santé de la population au Canada, qui est fortement associé à de nombreux résultats indésirables en matière de santé chez les enfants et les adultes, notamment le risque accru de diabète de type 2¹, une mauvaise santé mentale²⁻⁶, des taux plus élevés de maladies infectieuses⁷ et de maladies non transmissibles⁸, une utilisation accrue des soins de santé⁹⁻¹² et une mortalité prématurée¹³. Ces liens sont graduels, une insécurité alimentaire plus grave étant associée à des résultats en matière de santé plus négatifs^{3,6,13} et à une utilisation accrue des soins de santé⁹⁻¹², même après prise en compte du revenu et d'autres caractéristiques démographiques.

L'insécurité alimentaire des ménages est mesurée dans le cadre de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) depuis 2004 et elle a été ajoutée à l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) en 2018 afin de faciliter le suivi du Tableau de bord officiel des indicateurs de la pauvreté au Canada¹⁴. Les données de l'ECI révèlent une augmentation marquée de la prévalence dans les 10 provinces au cours des deux dernières années par rapport à la prévalence observée avant le début de la pandémie de COVID-19 en 2020. L'augmentation était présente à tous les niveaux de gravité (graphique 1¹⁵), et une tendance semblable a été observée dans l'ESCC au cours de la même période¹⁶.

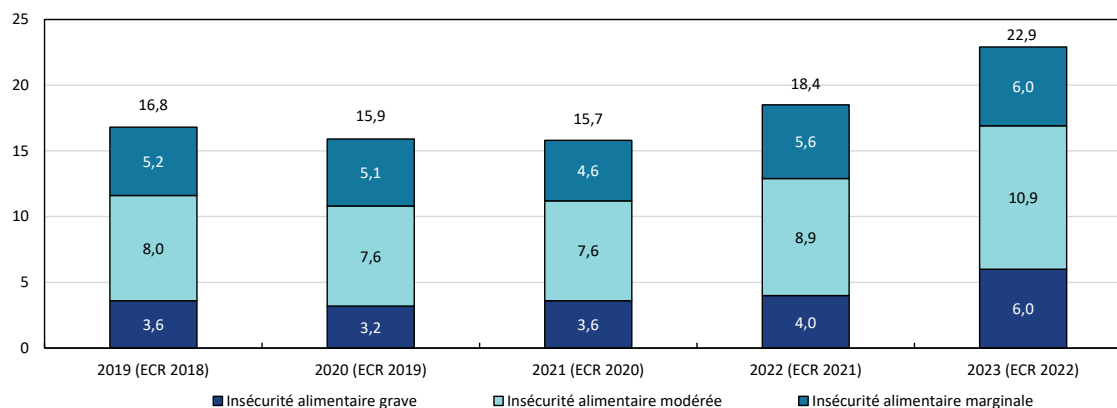
L'insécurité alimentaire des ménages est un indicateur de difficultés matérielles¹⁷. La probabilité de subir de l'insécurité alimentaire et la gravité de cette dernière augmentent à mesure que le revenu des ménages diminue^{16,18-20}, mais le statut d'insécurité alimentaire des ménages est également lié au coût de la vie²¹⁻²⁵ et aux conditions de logement des ménages, y compris l'accès à la propriété²¹ et, pour ceux qui sont propriétaires de leur maison, qu'ils aient ou non une hypothèque^{19,21}. Les autres caractéristiques associées à une

vulnérabilité accrue sont le fait de dépendre de l'assistance sociale, d'être autochtone, d'être noir, d'avoir un faible niveau de scolarité et d'être dans une famille monoparentale dirigée par une femme^{16,18-20,26,27}.

L'augmentation récente de la prévalence de l'insécurité alimentaire a coïncidé avec une hausse marquée du coût des aliments et d'autres biens et services¹⁶, mais cette inflation et le resserrement de la politique monétaire et la croissance des taux d'intérêt qui ont suivi n'ont pas touché tous les ménages canadiens de façon égale. L'augmentation du revenu disponible moyen des ménages de 2019 à 2023 a été devancée par l'inflation pour les ménages des deux quintiles de revenu inférieurs, ce qui a eu pour effet de réduire le pouvoir d'achat²⁸. Ces ménages ont également été confrontés à des taux plus élevés d'inflation alimentaire une fois pris en compte le fait qu'ils ont consacré une plus grande part de leur revenu à l'alimentation et qu'ils achetaient déjà des articles moins coûteux, et qu'ils étaient par conséquent moins en mesure de trouver d'autres produits moins chers²⁹. En moyenne, ils ont également dépensé plus que ce qu'ils épargnaient, et l'écart s'est creusé depuis le début de la pandémie de COVID-19³⁰. Les ménages des quintiles de revenu supérieurs ont en revanche vu augmenter davantage leur épargne, leur valeur nette et leur pouvoir d'achat, ayant profité de la hausse des taux d'intérêt, car les revenus de placement ont augmenté davantage que les paiements d'intérêts^{28,30}. De plus, de 2019 à 2023, la valeur nette médiane des propriétaires a augmenté considérablement, car la valeur des actifs immobiliers a augmenté, tandis que les locataires ont obtenu des gains minimes³¹. Les paiements mensuels des détenteurs de prêts hypothécaires à taux variable ont fortement augmenté lorsque les taux d'intérêt ont augmenté, et les détenteurs de prêts hypothécaires à faible revenu ont vu l'augmentation de la dette hypothécaire contrebalancer la hausse de la valeur des actifs immobiliers³¹.

Graphique 1
Pourcentage de personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les 10 provinces, 2019 à 2023

Pourcentage de personnes vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire



Notes : ECR signifie Enquête canadienne sur le revenu. Les données sur l'insécurité alimentaire provenant de l'ECR sont recueillies au cours des interviews menées dans l'année ayant suivi l'année de référence de l'enquête, qui permettent d'évaluer les expériences des 12 mois précédents. Les données sont étiquetées en fonction de l'année de collecte des données, et l'année de référence de l'enquête est indiquée entre parenthèses, ce qui permet de mieux refléter la mesure de l'insécurité alimentaire des ménages.

Sources : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, 2018 à 2022; et tableau 13-10-0834-01, Insécurité alimentaire selon le type de famille économique.

Dans la mesure où la sécurité alimentaire des ménages est fonction du revenu, des actifs et de la dette des ménages, qui ensemble façonnent leur capacité à amortir les chocs négatifs en matière de revenu^{32,33}, la hausse récente de l'insécurité alimentaire peut refléter la vulnérabilité croissante de sous-ensembles particuliers de la population canadienne. Il est important de comprendre si et comment le « visage » de l'insécurité alimentaire change pour pouvoir éclairer les interventions. S'appuyant sur les données des cycles de 2018, de 2021 et de 2022 de l'ECR, la présente étude permet d'examiner les changements dans les tendances sociodémographiques et économiques de la vulnérabilité des ménages canadiens à l'insécurité alimentaire dans les 10 provinces avant et après le début de la pandémie. Les cycles de 2019 et de 2020 de l'ECR ne sont pas inclus parce que la collecte des données a été interrompue en 2020 en raison de la pandémie, et que de graves interruptions de travail et des programmes d'aide liés à la pandémie ont suivi à la fin de 2020 jusqu'en 2021. Cela a pu influencer sur les corrélats de l'insécurité alimentaire des ménages et sur la comparabilité des données pour les années d'enquête en question.

Méthodologie

Sources des données et échantillon

La présente étude a utilisé les fichiers-maîtres des cycles de 2018, de 2021 et de 2022 de l'ECR. L'ECR est une enquête transversale fondée sur la population qui est administrée à un sous-ensemble de répondants à l'Enquête sur la population active (EPA). Elle combine les données détaillées sur le revenu tirées des fichiers de l'impôt sur le revenu avec les renseignements sur les caractéristiques sociodémographiques des personnes et des ménages et sur l'insécurité alimentaire des ménages recueillis auprès du répondant à l'EPA, un membre du

ménage qui connaît les activités sur le marché du travail des autres membres³⁴. Pour l'ECR, un taux de réponse de 77,4 % en 2018, de 70,8 % en 2021 et de 70,1 % en 2022 a été obtenu³⁴. Le cycle de l'ECR renvoie à l'année de référence pour laquelle les données sur le revenu ont été recueillies, mais l'interview de l'enquête, à l'occasion de laquelle l'insécurité alimentaire des ménages et de nombreuses caractéristiques sociographiques sont mesurées, a été menée de janvier à juillet de l'année civile suivante, et les expériences d'insécurité alimentaire des ménages ont été évaluées pour les 12 mois précédents. Dans la présente étude, l'année pour laquelle l'insécurité alimentaire a été mesurée, et non l'année de référence du cycle, désigne la période analysée (c.-à-d. 2019 pour l'ECR de 2018, 2022 pour l'ECR de 2021 et 2023 pour l'ECR de 2022).

L'ECR est représentative d'environ 98 % des Canadiens³⁴. Sont exclues du champ de l'enquête les personnes qui vivent en établissement, dans des régions éloignées, ou dans des réserves ou d'autres peuplements autochtones dans les provinces. L'étude actuelle porte sur les 10 provinces parce que les microdonnées de l'ECR pour les territoires n'étaient pas disponibles aux chercheurs au moment d'effectuer les analyses.

L'échantillon étudié comprend tous les ménages sondés au cours des trois cycles de l'ECR, sauf ceux dont la mesure de l'insécurité alimentaire était incomplète ($n = 5\,140$), ceux qui comptaient deux familles économiques ou plus ($n = 3\,880$) et ceux dont le revenu rajusté en fonction de la taille du ménage était égal ou inférieur à 0 \$ ($n = 150$). Les ménages qui comptaient deux familles économiques ou plus ont été exclus parce qu'il n'est pas clair si la mesure de l'insécurité alimentaire s'applique à toutes les familles économiques du ménage ou seulement à la famille économique de la personne ayant répondu à l'interview de l'ECR. Les ménages dont le revenu rajusté en fonction de leur taille était de 0 \$ ou moins ont été exclus parce qu'ils avaient tendance à avoir une faible prévalence d'insécurité alimentaire, ce qui laisse supposer que

Tableau 1
Rapports de cotes corrigés de l'insécurité alimentaire des ménages selon des caractéristiques sociodémographiques et économiques, 2019, 2022 et 2023

	2019			2022			2023		
	Rapport de cotes corrigé	Intervalle de confiance de 95 %		Rapport de cotes corrigé	Intervalle de confiance de 95 %		Rapport de cotes corrigé	Intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Type de ménage									
Personne hors famille vivant seule	1,21 **	1,06	1,39	1,34 ***	1,18	1,52	1,13	1,01	1,26
Couple sans enfants [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...	...
Couple avec enfants [‡]	1,18 *	1,02	1,35	1,24 **	1,08	1,43	1,10	0,98	1,23
Ménage monoparental féminin [‡]	1,87 ***	1,49	2,36	1,74 ***	1,38	2,19	1,65 ***	1,35	2,02
Ménage monoparental masculin [‡]	1,20	0,83	1,74	1,13	0,75	1,71	1,16	0,85	1,60
Autre [§]	1,35 **	1,12	1,63	1,32 **	1,09	1,61	1,33 **	1,11	1,60
Statut d'Autochtone et statut d'immigrant du soutien économique principal									
Né au Canada, non-Autochtone [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...	...
Autochtone	1,23 *	1,01	1,50	1,76 ***	1,42	2,18	1,53 ***	1,28	1,83
Immigrant non récent (10 ans ou plus)	1,06	0,92	1,21	1,44 ***	1,27	1,63	1,20 **	1,07	1,34
Immigrant récent (moins de 10 ans)	0,80	0,64	1,01	1,23	1,00	1,51	1,00	0,83	1,20
Autre, non né au Canada ^{††}	0,48 ***	0,32	0,72	0,83	0,60	1,15	0,98	0,76	1,26
Plus haut niveau de scolarité dans le ménage									
Sans diplôme d'études secondaires	1,26 *	1,04	1,53	1,35 **	1,12	1,62	1,17	0,97	1,40
Diplôme d'études secondaires	1,34 ***	1,14	1,58	1,34 ***	1,14	1,56	1,49 ***	1,30	1,71
Études postsecondaires partielles (pas de certificat)	1,33 **	1,09	1,63	1,39 *	1,08	1,80	1,58 ***	1,28	1,95
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat	1,57 ***	1,39	1,77	1,46 ***	1,30	1,63	1,61 ***	1,46	1,77
Baccalauréat ou grade supérieur	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...	...
Mode d'occupation du logement									
Propriétaire sans hypothèque	0,48 ***	0,41	0,55	0,54 ***	0,48	0,62	0,52 ***	0,46	0,59
Propriétaire ayant une hypothèque [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...	...
Locataire de logement au prix du marché	1,22 **	1,09	1,37	1,07	0,95	1,20	1,20 **	1,09	1,31
Locataire subventionné par le gouvernement	1,45 **	1,15	1,83	1,24	0,96	1,59	1,37 **	1,10	1,71
Autre locataire subventionné	0,90	0,62	1,33	1,02	0,70	1,48	0,92	0,68	1,24
provenait d'un emploi ou de travail autonome ^{§§}									
Non	1,42 ***	1,22	1,66	1,22 **	1,07	1,41	0,95	0,83	1,10
Oui [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...	...
A reçu de l'assistance sociale									
Non [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...	...
Oui	2,09 ***	1,83	2,40	2,58 ***	2,15	3,11	2,09 ***	1,78	2,46
A reçu une pension de l'État pour personnes âgées									
Non [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...	...
Oui	0,48 ***	0,41	0,57	0,64 ***	0,55	0,75	0,60 ***	0,53	0,70
A reçu une pension d'un régime privé									
Non [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...	...
Oui	0,63 ***	0,53	0,75	0,65 ***	0,55	0,75	0,67 ***	0,59	0,78
A reçu un revenu de placement									
Non [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...	...
Oui	0,71 ***	0,64	0,79	0,70 ***	0,63	0,77	0,77 ***	0,71	0,84
Une semaine de chômage ou plus dans le ménage									
Non [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...	...
Oui	1,62 ***	1,45	1,82	1,77 ***	1,59	1,97	1,48 ***	1,35	1,63
Province									
Terre-Neuve-et-Labrador	1,15	0,97	1,37	1,27 *	1,04	1,54	0,96	0,83	1,13
Île-du-Prince-Édouard	0,93	0,75	1,15	1,25 *	1,01	1,55	1,03	0,81	1,31
Nouvelle-Écosse	1,35 ***	1,16	1,56	1,24 **	1,06	1,45	1,10	0,96	1,27
Nouveau-Brunswick	1,12	0,95	1,31	1,26 **	1,06	1,49	0,99	0,86	1,14
Québec	0,70 ***	0,61	0,81	0,63 ***	0,55	0,72	0,52 ***	0,46	0,59
Ontario [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...	...
Manitoba	1,10	0,95	1,28	0,95	0,81	1,11	0,95	0,82	1,10
Saskatchewan	1,07	0,92	1,26	1,09	0,92	1,28	1,06	0,93	1,20
Alberta	1,48 ***	1,26	1,73	1,35 ***	1,16	1,57	1,25 **	1,08	1,45
Colombie-Britannique	1,06	0,91	1,25	0,91	0,79	1,04	0,82 **	0,73	0,92

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,01)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

† catégorie de référence

‡ le ménage peut contenir d'autres membres de la famille par le sang ou par mariage

§ comprend les ménages où le soutien économique principal ne fait pas partie d'un couple ou d'une famille monoparentale, mais vit avec d'autres personnes apparentées par le sang, le mariage ou l'adoption, comme des frères et sœurs adultes vivant ensemble, des cousins ou des cousines adultes vivant ensemble, une tante ou un oncle vivant avec une nièce ou un neveu, ou un soutien économique principal hors famille vivant avec d'autres membres de la famille (p. ex. qui s'occupe des parents et vit avec eux)

†† comprend les personnes qui ne sont pas nées au Canada et qui ne sont pas considérées comme des immigrants (p. ex. les personnes qui sont titulaires d'un permis de travail, d'un permis d'études ou d'un permis de résidence temporaire; qui ont demandé le statut de réfugié; qui sont membres de la famille d'immigrants, mais qui ne sont pas eux-mêmes des immigrants reçus; ou qui sont citoyens canadiens par filiation, mais qui sont nés ailleurs)

§§ comprend les salaires, les traitements, les commissions, les primes, les pourboires, les honoraires et le travail autonome

Notes : La catégorie de référence pour chaque caractéristique des ménages a été établie en fonction du plus grand groupe. Les modèles comprenaient toutes les caractéristiques énumérées, le revenu du ménage rajusté en fonction de la taille du ménage en dollars constants de 2022 et une variable de contrôle pour l'imputation du revenu. Les rapports de cotes corrigés ne peuvent pas être estimés pour le revenu du ménage en raison de la présence de polynômes. Les données sur l'insécurité alimentaire provenant de l'Enquête canadienne sur le revenu sont recueillies au cours des interviews menées dans l'année ayant suivi l'année de référence de l'enquête, qui permettent d'évaluer les expériences des 12 mois précédents. Les données sont étiquetées en fonction de l'année de collecte des données, ce qui permet de mieux refléter la mesure de l'insécurité alimentaire des ménages.

Sources : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, 2018, 2021 et 2022.

leur revenu est un mauvais indicateur des ressources économiques dont ils disposent pour la consommation³⁵. Les tailles des échantillons pour l'étude finale étaient de 37 770 ménages en 2019, de 36 400 ménages en 2022 et de 38 680 ménages en 2023.

Mesures et définitions

L'insécurité alimentaire des ménages a été mesurée à l'aide du Module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (18 éléments), une échelle validée utilisée pour la surveillance nationale au Canada et aux États-Unis³⁶. Le module complet peut être consulté à [Enquête canadienne sur le revenu — 2018, Sécurité alimentaire](#). Les questions portent sur diverses expériences, par exemple avoir eu peur de manquer de nourriture, avoir fait des compromis sur la qualité de la nourriture achetée ou avoir fait des compromis sur la quantité de la nourriture consommée au cours des 12 mois précédents en raison d'un manque d'argent. Selon le système de classification du Canada, les ménages ont été classés dans les catégories « sécurité alimentaire » ou « insécurité alimentaire marginale », « insécurité alimentaire modérée » ou « insécurité alimentaire grave » en fonction du nombre de réponses affirmatives aux questions³⁷. Pour obtenir l'insécurité alimentaire globale, il faut combiner l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave. Étant donné que les niveaux plus graves d'insécurité alimentaire sont associés à un risque accru de résultats indésirables^{3, 9-13}, l'insécurité alimentaire modérée et l'insécurité alimentaire grave ont également été examinées.

Les caractéristiques sociodémographiques et économiques au niveau des ménages ont été sélectionnées en fonction des données disponibles dans les trois cycles de l'ECR et des recherches antérieures montrant un lien avec l'insécurité alimentaire des ménages^{18-21,38}. Parmi ces caractéristiques figuraient le type de ménage; le statut d'Autochtone et d'immigrant du principal soutien économique du ménage; le plus haut niveau de scolarité atteint dans le ménage; le mode d'occupation du logement; si les revenus d'emploi et de travail autonome représentaient 50 % ou plus du revenu total du ménage au cours de l'année de référence; quatre indicateurs binaires mesurant si les ménages ont reçu de l'assistance sociale, une pension de l'État pour personnes âgées, une pension d'un régime privé et un revenu de placement au cours de l'année de référence; si un membre du ménage a été en chômage au cours de l'année de référence; la province de résidence; et le revenu du ménage pour l'année de référence, rajusté en fonction de la taille du ménage (division par la racine carrée de la taille du ménage³⁹) et converti en dollars constants de 2022 au moyen de l'indice provincial annuel des prix à la consommation d'ensemble (2022 représente l'année la plus récente pour laquelle des données annuelles sur le revenu sont disponibles pour les trois cycles de l'ECR inclus dans l'étude⁴⁰).

Le revenu du ménage est défini comme la somme des revenus de toutes sources (y compris les paiements de transfert), des gains en capital et des retraits d'un régime enregistré d'épargne-

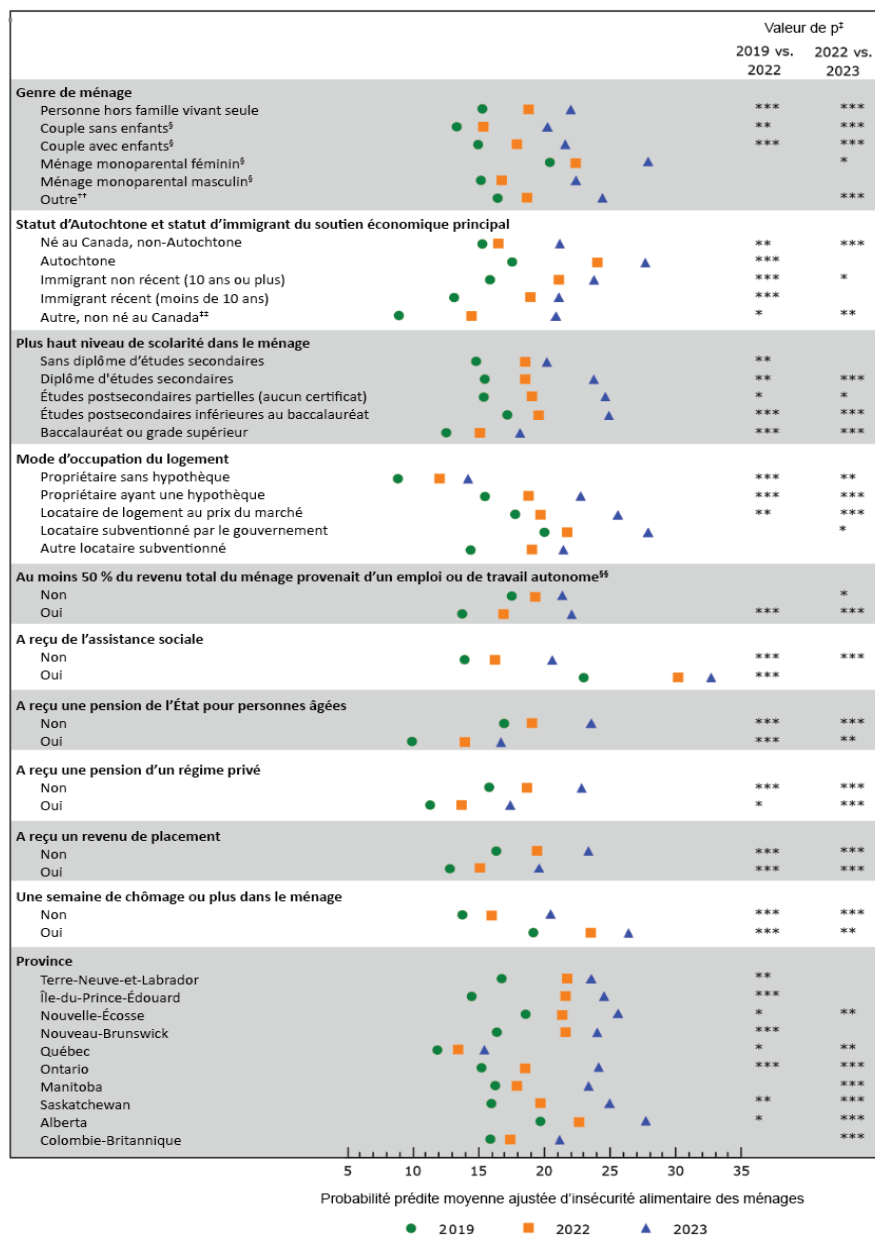
retraite (REER) avant l'âge de 65 ans, moins l'impôt sur le revenu payé et les cotisations ou paiements obligatoires (cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec, à l'assurance-emploi ou à un régime de pension parraîné par l'employeur; cotisations syndicales et cotisations professionnelles; paiements de pension alimentaire; et, dans l'ECR de 2022, remboursements des prestations liées à la pandémie), pour que les ressources économiques disponibles des ménages pour la consommation soient calculées⁴¹. Tous les ménages dont le revenu rajusté en fonction de la taille du ménage est supérieur à 125 000 \$ en dollars constants de 2022 ont été recodés comme ayant un revenu de 125 000 \$ parce que le très faible nombre de ménages en situation d'insécurité alimentaire dans cette fourchette de revenu a causé des problèmes de convergence du modèle. Pour un ménage de quatre personnes, cela équivaldrait à un revenu de 250 000 \$ pour le ménage. Le plafonnement a permis l'inclusion des ménages à revenu élevé dans les analyses, tout en ayant une incidence minimale sur la forme du lien entre le revenu du ménage et l'insécurité alimentaire. Un indicateur binaire désignant les ménages ayant fait l'objet d'une imputation de revenu par Statistique Canada a été inclus comme variable de contrôle.

Analyse statistique

Pour que les changements dans les tendances en matière de vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire au cours des trois années puissent être examinés, des modèles de régression logistique multivariés spécifiques à une année ont été établis afin de permettre d'estimer les rapports de cotes corrigés (RCC) de l'insécurité alimentaire des ménages et la probabilité prédite moyenne ajustée d'insécurité alimentaire des ménages selon des caractéristiques sociodémographiques et économiques et selon le revenu du ménage rajusté en fonction de la taille du ménage^{42,43}. La présence d'une relation curvilinéaire entre le revenu des ménages rajusté en fonction de la taille des ménages et l'insécurité alimentaire des ménages a été testée par l'inclusion d'un terme quadratique et d'un terme cubique; ces termes étaient statistiquement significatifs ($p < 0,05$) et ont été conservés dans le modèle pour les trois années. Dans chaque groupe sociodémographique et économique, des tests de Wald ajustés ont été utilisés pour permettre de tester la différence entre la probabilité prédite moyenne ajustée d'insécurité alimentaire des ménages entre 2019 et 2022 et entre 2022 et 2023⁴². Pour le revenu des ménages rajusté en fonction de la taille des ménages, les probabilités prédites moyennes ajustées ont été estimées à des valeurs établies de 10 000 \$ à 120 000 \$, selon des échelons de 10 000 \$, pour illustrer les relations curvilinéaires, et les différences entre les années ont été testées à chaque valeur établie à l'aide des tests de Wald ajustés.

Pour permettre d'explorer les changements possibles dans la répartition des ménages en situation d'insécurité alimentaire dans le continuum des revenus au fil du temps, une courbe cumulative en pourcentage a été créée pour chaque année parmi ces ménages en estimant le pourcentage de ménages en situation

Figure 1
Probabilité prédite moyenne ajustée d'insécurité alimentaire des ménages selon des caractéristiques sociodémographiques et économiques, 2019, 2022 et 2023



* Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$).

** Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$).

*** Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$).

⁵ Le ménage peut contenir d'autres membres de la famille par le sang ou par le mariage.

[†] Valeurs de p pour la différence au chapitre des probabilités prédites moyennes ajustées entre 2019 et 2022 et entre 2022 et 2023.

^{‡‡} Comprend les ménages où le soutien économique principal ne fait pas partie d'un couple ou d'une famille monoparentale, mais vit avec d'autres personnes apparentées par le sang, le mariage ou l'adoption, comme des frères et sœurs adultes vivant ensemble, des cousins ou des cousines adultes vivant ensemble, une tante ou un oncle vivant avec une nièce ou un neveu, ou un soutien économique principal hors famille vivant avec d'autres membres de la famille (p. ex. qui s'occupe des parents et vit avec eux).

^{§§} Comprend les personnes qui ne sont pas nées au Canada et qui ne sont pas considérées comme des immigrants (p. ex. les personnes qui sont titulaires d'un permis de travail, d'un permis d'études ou d'un permis de résidence temporaire; qui ont demandé le statut de réfugié; qui sont membres de la famille d'immigrants, mais qui ne sont pas eux-mêmes des immigrants reçus; ou qui sont citoyens canadiens par filiation, mais qui sont nés ailleurs).

^{§§} Comprend les salaires, les traitements, les commissions, les primes, les pourboires, les honoraires et le travail autonome.

Notes : Les estimations sont fondées sur des modèles qui comprenaient toutes les caractéristiques énumérées, le revenu du ménage rajusté en fonction de la taille du ménage en dollars constants de 2022 et une variable de contrôle pour l'imputation du revenu. Les données sur l'insécurité alimentaire provenant de l'Enquête canadienne sur le revenu sont recueillies au cours des interviews menées dans l'année ayant suivi l'année de référence de l'enquête, qui permettent d'évaluer les expériences des 12 mois précédents. Les données sont étiquetées en fonction de l'année de collecte des données, ce qui permet de mieux refléter la mesure de l'insécurité alimentaire des ménages.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, 2018, 2021, 2022; et calculs des auteurs.

d'insécurité alimentaire dans chaque tranche de 5 000 \$ de revenus, de 0 \$ à 125 000 \$, puis par la somme cumulative de ces pourcentages. À titre de comparaison, des courbes de pourcentages cumulatifs ont également été créées pour les ménages en situation de sécurité alimentaire.

Pour établir si les résultats découlaient de changements liés à l'insécurité alimentaire marginale par rapport à une insécurité alimentaire grave, toutes les analyses ont été répétées et ont donné comme résultat une insécurité alimentaire modérée ou une insécurité alimentaire grave. Ces résultats sont présentés dans les documents supplémentaires.

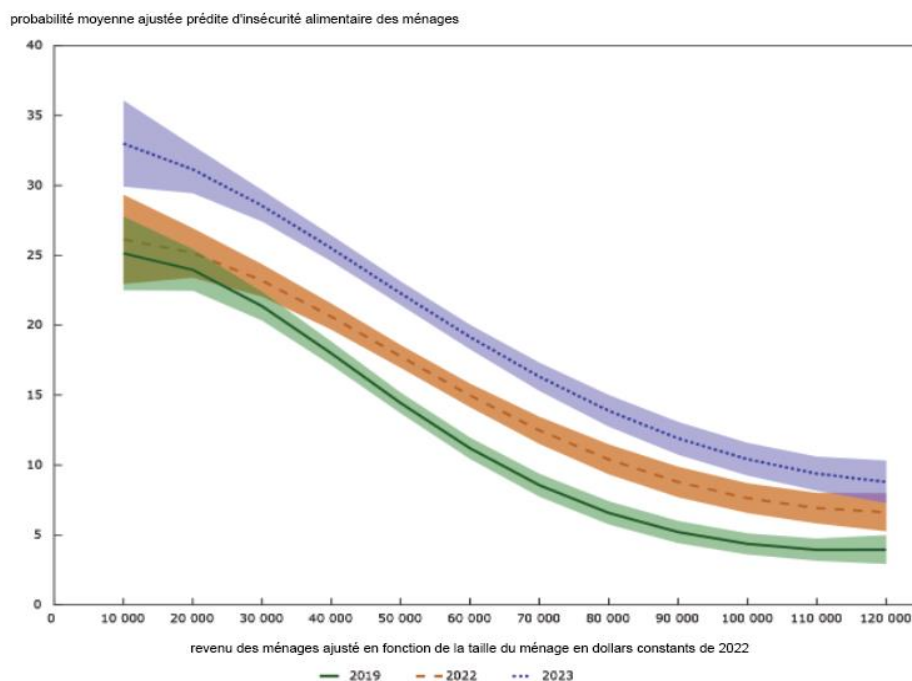
Pour toutes les analyses, des poids ont été appliqués aux enquêtes-ménages pour tenir compte du plan de sondage complexe et de la probabilité de non-réponse et pour que la représentativité de la population soit maintenue. Les intervalles de confiance (IC) de 95 % des RCC ont été calculés à l'aide des erreurs-types estimées au moyen des 1 000 poids bootstrap fournis pour chaque cycle d'enquête. Les IC de 95 % des probabilités prédites moyennes ajustées ont été calculés à l'aide d'erreurs-types inconditionnelles⁴⁴. Les analyses ont été

effectuées dans Stata 15 (StataCorp LLC, College Station, Texas).

Résultats

Les RCC estimés au cours de chaque année indiquent que la tendance des associations entre les caractéristiques au niveau des ménages et l'insécurité alimentaire des ménages est demeurée semblable pendant les trois années, à trois exceptions près (tableau 1). Les couples avec enfants présentaient des cotes corrigées d'insécurité alimentaire plus élevées que celles des couples sans enfants en 2019 (RCC 1,18 [1,02, 1,35]) et en 2022 (RCC 1,24 [1,08, 1,43]), mais pas en 2023 (RCC 1,10 [0,98, 1,23]). Comparativement aux ménages dont le soutien économique principal était un non-immigrant né au Canada, ceux dont le soutien économique principal était un immigrant non récent avaient des cotes corrigées d'insécurité alimentaire plus élevées en 2022 (RCC 1,44 [1,27, 1,63]) et en 2023 (RCC 1,20 [1,07, 1,34]), mais pas en 2019 (RCC 1,06 [0,92, 1,21]). Le fait que moins de 50 % du revenu du ménage provenait d'un emploi ou d'un travail autonome était associé à

Figure 2
Probabilité prédite moyenne ajustée d'insécurité alimentaire des ménages selon le revenu des ménages, 2019, 2022 et 2023



Notes : Les estimations sont fondées sur des modèles qui comprenaient toutes les caractéristiques sociodémographiques et économiques présentées à la figure 2 et une variable de contrôle pour l'imputation du revenu. Les zones ombrées représentent les intervalles de confiance de 95 %. Comme les données sur l'insécurité alimentaire provenant de l'Enquête canadienne sur le revenu ont été recueillies au cours des interviews menées dans l'année ayant suivi l'année de référence de l'enquête, qui permettent d'évaluer les expériences des 12 mois précédents, ces données sont étiquetées en fonction de l'année de collecte des données, ce qui permet de mieux refléter la mesure de l'insécurité alimentaire des ménages. Le revenu du ménage correspond à l'année civile précédant l'année de l'interview sur l'insécurité alimentaire (p. ex. les données sur le revenu de 2022 pour la mesure de l'insécurité alimentaire en 2023). Le revenu des ménages a été converti en dollars constants de 2022 pour toutes les années de données. Tous les ménages dont le revenu rajusté en fonction de la taille du ménage est supérieur à 125 000 \$ en dollars constants de 2022 ont été recodés comme ayant un revenu de 125 000 \$ pour permettre de régler les problèmes de convergence du modèle et de conserver les ménages à revenu élevé dans les analyses.

Sources : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, 2018, 2021 et 2022; et calculs des auteurs.

une cote plus élevée d'insécurité alimentaire en 2019 (RCC 1,42 [1,22, 1,66]) et en 2022 (RCC 1,22 [1,07, 1,41]), mais pas en 2023 (RCC 0,95 [0,83, 1,10]).

La probabilité prédite d'insécurité alimentaire avait tendance à augmenter pour tous les groupes sociodémographiques et économiques de 2019 à 2022 et de 2022 à 2023, et la plupart des augmentations étaient statistiquement significatives (figure 1).

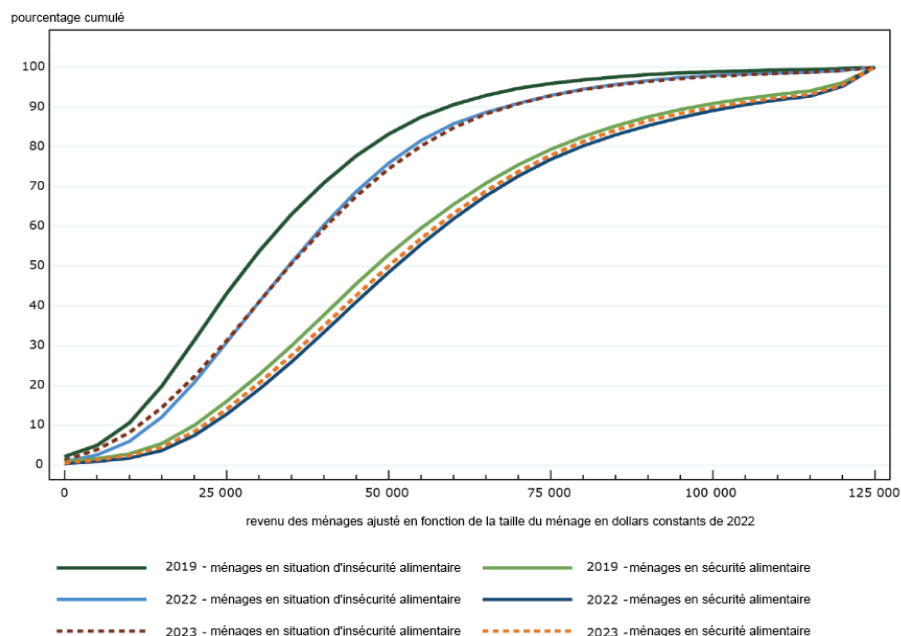
La tendance générale de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire est demeurée relativement constante au fil du temps, la probabilité prédite d'insécurité alimentaire étant par exemple plus élevée pour les ménages monoparentaux dirigés par une femme, les locataires de logements au prix du marché, les ménages autochtones et les ménages recevant de l'assistance sociale. Il y avait toutefois une exception digne de mention : en 2019 et en 2022, les ménages qui recevaient 50 % ou plus de leur revenu d'un emploi ou d'un travail autonome présentaient une probabilité prédite moins élevée d'insécurité alimentaire que les ménages qui recevaient une proportion inférieure de leur revenu d'une telle source, mais cette tendance n'a pas été observée en 2023.

La probabilité prédite d'insécurité alimentaire était beaucoup plus élevée en 2022 qu'en 2019 pour l'ensemble du continuum des revenus des ménages (valeurs de p tirées du test de Wald ajusté $< 0,05$), sauf pour les niveaux de revenu de 10 000 \$ et de 20 000 \$ (figure 2). Lorsque 2023 est comparée à 2022, la probabilité prédite d'insécurité alimentaire était statistiquement beaucoup plus élevée pour l'ensemble du continuum des revenus des ménages.

Les courbes de pourcentages cumulatifs illustrent la répartition des revenus nettement plus faibles parmi les ménages en situation d'insécurité alimentaire par rapport aux ménages en situation de sécurité alimentaire, mais ces courbes laissent également supposer que l'insécurité alimentaire a touché un plus grand nombre de ménages ayant des revenus élevés en 2022 et en 2023 qu'en 2019 (figure 3).

Des tendances semblables se sont dégagées pour la probabilité prédite et les RCC d'insécurité alimentaire modérée ou d'insécurité alimentaire grave (figures supplémentaires 1 et 2 et tableau supplémentaire 1), ce qui laisse supposer que les changements observés pour l'insécurité alimentaire globale au cours des trois années n'étaient pas principalement attribuables aux changements observés pour l'insécurité alimentaire

Figure 3
Pourcentage cumulé des ménages en situation d'insécurité alimentaire et des ménages en situation de sécurité alimentaire dans le continuum des revenus des ménages, 2019, 2022 et 2023

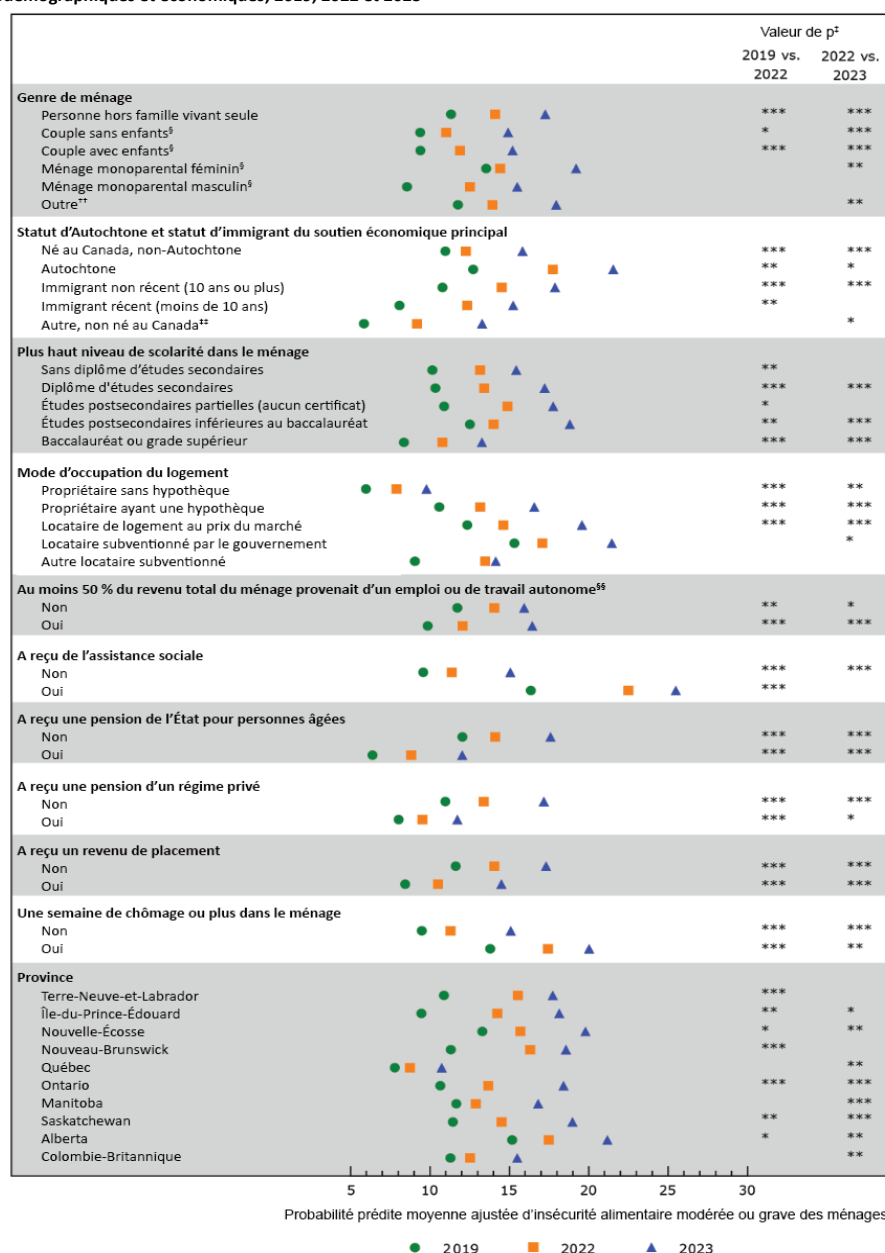


Notes : Comme les données sur l'insécurité alimentaire provenant de l'Enquête canadienne sur le revenu ont été recueillies au cours des interviews menées dans l'année ayant suivi l'année de référence de l'enquête, qui permettent d'évaluer les expériences des 12 mois précédents, ces données sont étiquetées en fonction de l'année de collecte des données, ce qui permet de mieux refléter la mesure de l'insécurité alimentaire des ménages. Le revenu du ménage correspond à l'année civile précédant l'année de l'entrevue sur l'insécurité alimentaire (p. ex. les données sur le revenu de 2022 pour la mesure de l'insécurité alimentaire en 2023). Le revenu des ménages a été converti en dollars constants de 2022 pour toutes les années de données. Tous les ménages dont le revenu rajusté en fonction de la taille du ménage est supérieur à 125 000 \$ en dollars constants de 2022 ont été recodés comme ayant un revenu de 125 000 \$ pour permettre de réduire au minimum la sensibilité des données.

Sources : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, 2018, 2021 et 2022; et calculs des auteurs.

Figure supplémentaire 1

Probabilité prédite moyenne ajustée d'insécurité alimentaire modérée ou grave des ménages selon des caractéristiques sociodémographiques et économiques, 2019, 2022 et 2023



* Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$).

** Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$).

*** Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$).

§ Le ménage peut contenir d'autres membres de la famille par le sang ou par le mariage.

† Valeurs de p pour la différence au chapitre des probabilités prédites moyennes ajustées entre 2019 et 2022 et entre 2022 et 2023.

†† Comprend les ménages où le soutien économique principal ne fait pas partie d'un couple ou d'une famille monoparentale, mais vit avec d'autres personnes apparentées par le sang, le mariage ou l'adoption, comme des frères et sœurs adultes vivant ensemble, des cousins ou des cousines adultes vivant ensemble, une tante ou un oncle vivant avec une nièce ou un neveu, ou un soutien économique principal hors famille vivant avec d'autres membres de la famille (p. ex. qui s'occupe des parents et vit avec eux).

‡ Comprend les personnes qui ne sont pas nées au Canada et qui ne sont pas considérées comme des immigrants (p. ex. les personnes qui sont titulaires d'un permis de travail, d'un permis d'études ou d'un permis de résidence temporaire; qui ont demandé le statut de réfugié; qui sont membres de la famille d'immigrants, mais qui ne sont pas eux-mêmes des immigrants reçus; ou qui sont citoyens canadiens par filiation, mais qui sont nés ailleurs).

§§ Comprend les salaires, les traitements, les commissions, les primes, les pourboires, les honoraires et le travail autonome.

Notes : Les estimations sont fondées sur des modèles qui comprenaient toutes les caractéristiques énumérées, le revenu du ménage rajusté en fonction de la taille du ménage en dollars constants de 2022 et une variable de contrôle pour l'imputation du revenu. Les données sur l'insécurité alimentaire provenant de l'Enquête canadienne sur le revenu sont recueillies au cours des interviews menées dans l'année ayant suivi l'année de référence de l'enquête, qui permettent d'évaluer les expériences des 12 mois précédents. Les données sont étiquetées en fonction de l'année de collecte des données, ce qui permet de mieux refléter la mesure de l'insécurité alimentaire des ménages.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, 2018, 2021 et 2022; et calculs des auteurs.

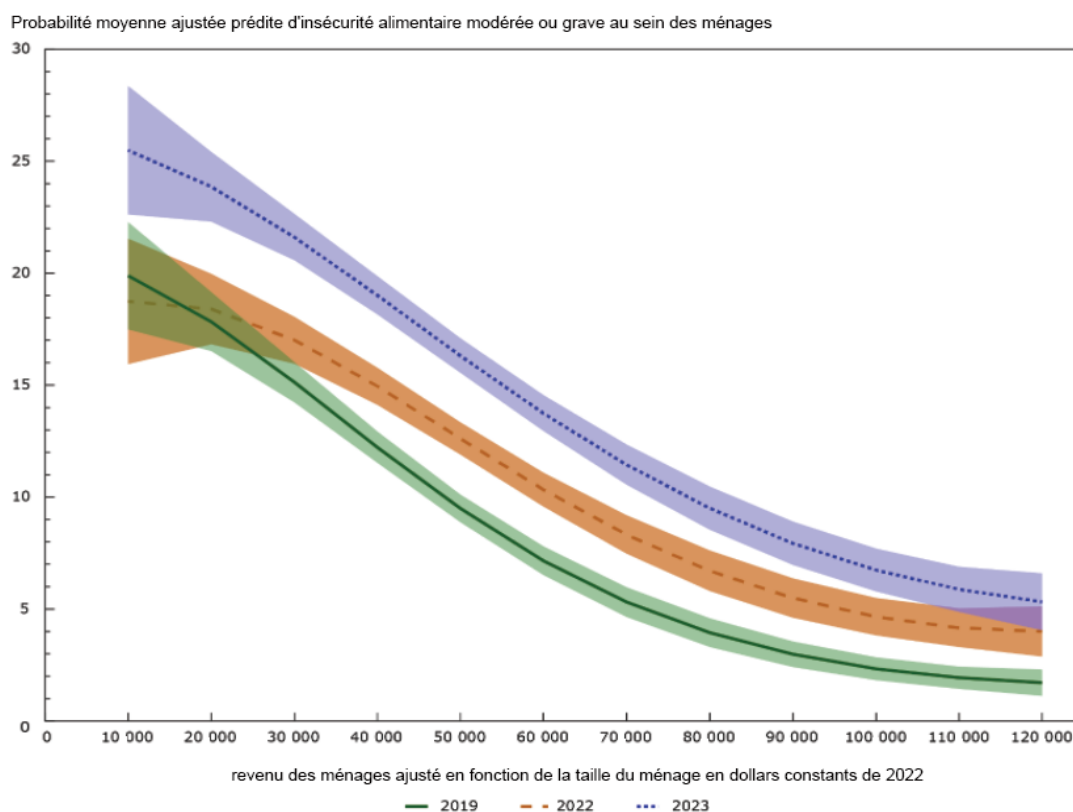
marginale, à une exception notable près. Il n'y avait pas de différence statistiquement significative dans le RCC pour l'insécurité alimentaire modérée ou l'insécurité alimentaire grave chez les couples avec enfants par rapport aux couples sans enfants au cours des trois années (tableau supplémentaire 1), ce qui laisse supposer que le RCC plus élevé de l'insécurité alimentaire globale observé pour les couples avec enfants en 2019 et en 2022 (tableau 1) était attribuable au fait que ces derniers étaient plus susceptibles de subir de l'insécurité alimentaire marginale que les couples sans enfants.

Discussion

La probabilité d'insécurité alimentaire a augmenté considérablement pour la plupart des ménages au Canada de 2019 à 2022 et de 2022 à 2023, peu importe les caractéristiques sociodémographiques ou économiques prises en compte. Au cours de ces trois années, les ménages les plus vulnérables à

l'insécurité alimentaire étaient ceux dont les revenus étaient faibles ou moyens, mais les ménages ayant des revenus plus élevés ont aussi subi de l'insécurité alimentaire au cours de cette période. Les tendances sociodémographiques de l'insécurité alimentaire des ménages observées dans la présente étude correspondaient généralement à celles observées dans les recherches antérieures^{16, 18, 20}, mais le lien entre la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et l'emploi a changé au cours de la période d'observation. Les ménages qui tiraient la plus grande partie de leur revenu d'un emploi ou d'un travail autonome présentaient une probabilité plus faible de subir de l'insécurité alimentaire que ceux dont la proportion du revenu provenant d'un emploi était plus faible en 2019 et en 2022, mais cette distinction a disparu en 2023. La présente étude a comme points forts : la comparaison approfondie systématique des données de l'ECR tirées de trois grands échantillons représentatifs de la population; l'utilisation d'une mesure bien validée de l'insécurité alimentaire des ménages; le calcul des probabilités

Figure supplémentaire 2
Probabilité prédite moyenne ajustée d'insécurité alimentaire modérée ou grave des ménages selon le revenu du ménage, 2019, 2022 et 2023



Notes : Les estimations sont fondées sur des modèles qui comprenaient toutes les caractéristiques sociodémographiques et économiques présentées à la figure 2 et une variable de contrôle pour l'imputation du revenu. Les zones ombrées représentent les intervalles de confiance de 95 %. Comme les données sur l'insécurité alimentaire provenant de l'Enquête canadienne sur le revenu ont été recueillies au cours des interviews menées dans l'année ayant suivi l'année de référence de l'enquête, qui permettent d'évaluer les expériences des 12 mois précédents, ces données sont étiquetées en fonction de l'année de collecte des données, ce qui permet de mieux refléter la mesure de l'insécurité alimentaire des ménages. Le revenu du ménage correspond à l'année civile précédant l'année de l'interview sur l'insécurité alimentaire (p. ex. les données sur le revenu de 2022 pour la mesure de l'insécurité alimentaire en 2023). Le revenu des ménages a été converti en dollars constants de 2022 pour toutes les années de données. Tous les ménages dont le revenu rajusté en fonction de la taille du ménage est supérieur à 125 000 \$ en dollars constants de 2022 ont été recodés comme ayant un revenu de 125 000 \$ pour permettre de régler les problèmes de convergence du modèle et de conserver les ménages à revenu élevé dans les analyses.

Sources : Statistique Canada. Enquête canadienne sur le revenu, 2018, 2021 et 2022; et calculs des auteurs.

prédites d'insécurité alimentaire des ménages ajustées en fonction de covariables; et l'examen de l'insécurité alimentaire pour l'ensemble du continuum des revenus, au moyen des données des fichiers de l'impôt permettant d'estimer le revenu des ménages de toutes les sources, dont les gains en capital et les retraits d'un REER. Dans le cadre d'études canadiennes antérieures, des revenus supérieurs et inférieurs à la mesure du panier de consommation²⁰ ou aux quintiles représentant le seuil de faible revenu ont été pris en compte. L'évaluation de la probabilité d'insécurité alimentaire pour l'ensemble des revenus au moyen d'un concept plus large du revenu permettant de saisir les ressources économiques disponibles des ménages donne une compréhension plus complète de la variation du lien entre les deux variables.

La présente étude est limitée par sa dépendance à des données transversales et par le décalage entre les mesures du revenu et de l'insécurité alimentaire. Les données sur le revenu tirées de l'ECR sont dérivées de la déclaration de revenus de l'année précédente, tandis que le statut d'insécurité alimentaire des ménages sur 12 mois a été déterminé à partir des données recueillies lors de l'interview, qui a été menée de janvier à juin de l'année suivante. Ce décalage cause une erreur dans la comparaison des deux mesures pour les ménages qui ont connu des changements importants depuis l'année d'imposition précédente. La probabilité et l'ampleur des changements au chapitre du revenu au cours d'années consécutives sont supérieures pour les ménages qui se trouvent dans les déciles inférieurs⁴⁵, soit les ménages qui présentent le risque le plus élevé d'insécurité alimentaire. Au-delà du revenu, la capacité des ménages à amortir les chocs négatifs en matière de revenu dépend de leurs actifs et de leurs dettes. L'analyse de l'insécurité alimentaire par rapport au revenu des ménages a été rajustée en fonction du mode d'occupation du logement, mais aucune donnée n'était disponible sur la valeur des actifs immobiliers, de la dette hypothécaire, des avoirs financiers et des dettes. De plus, l'absence de données sur l'identité racisée dans l'ECR de 2018 a empêché l'inclusion de cette variable importante dans les modèles.

Le fait que la récente augmentation de l'insécurité alimentaire se soit produite pendant une période d'inflation sans précédent des prix alimentaires soulève la question suivante : cette augmentation reflète-t-elle simplement les préoccupations croissantes des Canadiens au sujet de l'abordabilité des aliments⁴⁰? Si cela était le cas, il aurait fallu s'attendre à une augmentation des réponses affirmatives aux premières questions du Module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages, car un plus grand nombre de personnes auraient déclaré avoir eu peur de manquer de nourriture et avoir fait des compromis sur le choix des aliments en raison de contraintes financières. Cependant, la prévalence de l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave a augmenté (figure 1), ce qui laisse supposer une augmentation de la proportion des ménages canadiens qui ont fait des compromis sur la qualité et la quantité des aliments consommés en raison de contraintes financières. De plus, tous les résultats présentés ici, sauf un, ont persisté

lorsque seule l'insécurité alimentaire modérée ou l'insécurité alimentaire grave a été prise en compte, ce qui laisse supposer que les changements observés au chapitre de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire au cours des trois années examinées n'étaient pas motivés par des changements relatifs à l'insécurité alimentaire marginale.

Plusieurs facteurs peuvent avoir contribué à l'augmentation observée de la probabilité d'insécurité alimentaire pour l'ensemble du continuum des revenus de 2019 à 2023. La hausse rapide de l'inflation au cours de cette période peut avoir entraîné une baisse du pouvoir d'achat des ménages dont les revenus n'ont pas augmenté proportionnellement, ce qui a créé un choc négatif sur le revenu pour différents ménages situés dans l'ensemble du continuum des revenus et a ainsi augmenté la probabilité d'insécurité alimentaire pour ces ménages. De plus, dans l'ensemble du spectre des revenus, il peut y avoir des ménages qui se remettaient encore financièrement des chocs sur le revenu déclenchés par des événements stressants de la vie (p. ex. perte d'emploi, maladie invalidante)⁴⁶ qui se sont produits pendant la pandémie. Bien que les modèles soient ajustés pour plusieurs variables sociodémographiques et économiques, l'absence de données dans l'ECR sur les antécédents des ménages en matière de revenu, de renseignements détaillés sur les actifs et les dettes et de mesures répétées de l'insécurité alimentaire empêche la vérification de telles hypothèses.

La constatation selon laquelle, en 2023, les ménages dépendant d'un emploi ou d'un travail autonome n'étaient pas moins susceptibles de subir de l'insécurité alimentaire que ceux qui recevaient une moins grande part de leur revenu d'une source d'emploi est compatible avec le changement progressif à la hausse observé dans la répartition des revenus des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Bien que la probabilité d'insécurité alimentaire soit plus élevée pour les ménages à faible revenu, l'insécurité alimentaire est de plus en plus répandue chez les ménages à revenus moyens ou à revenus élevés, qui devraient normalement dépendre des salaires, des traitements ou du travail autonome. La présente étude a prévu un indicateur simple désignant les ménages qui dépendent principalement d'un revenu d'emploi et de travail autonome. Des recherches plus poussées sont nécessaires pour comprendre ce qui sous-tend la vulnérabilité accrue des ménages au sein de la population active, et la façon dont cette vulnérabilité est liée à d'autres caractéristiques des ménages, comme le nombre de soutiens économiques; la présence d'enfants; les conditions de logement des ménages; la race ou l'origine ethnique, le statut d'immigrant, l'âge, et les conditions d'emploi des principaux soutiens économiques.

La mesure dans laquelle l'augmentation récente de la prévalence de l'insécurité alimentaire au Canada est attribuable à la vulnérabilité accrue des ménages qui dépendent d'un revenu d'emploi a d'importantes répercussions sur les interventions politiques visant la protection des ménages canadiens contre l'insécurité alimentaire. Une analyse des

Tableau supplémentaire 1
Rapports de cotes corrigés de l'insécurité alimentaire modérée ou grave des ménages selon des caractéristiques sociodémographiques et économiques, 2019, 2022 et 2023

	Rapport de cotes corrigé (intervalle de confiance de 95 %)							
	2019			2022			2023	
	Rapport de cotes corrigé	Intervalle de confiance de 95 % de	à	Rapport de cotes corrigé	Intervalle de confiance de 95 % de	à	Rapport de cotes corrigé	Intervalle de confiance de 95 % de
Type de ménage								
Personne hors famille vivant seule	1,28 ***	1,10	1,50	1,40 ***	1,20	1,63	1,22 ***	1,08 1,39
Couple sans enfants [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...
Couple avec enfants [†]	1,00	0,84	1,19	1,11	0,93	1,31	1,02	0,90 1,17
Ménage monoparental féminin [‡]	1,65 ***	1,28	2,13	1,44 **	1,10	1,88	1,43 ***	1,15 1,78
Ménage monoparental masculin [‡]	0,89	0,57	1,38	1,18	0,71	1,97	1,05	0,73 1,53
Autre [§]	1,35 *	1,10	1,67	1,37 **	1,10	1,71	1,30 *	1,07 1,57
économique principal								
Né au Canada, non-Autochtone [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...
Autochtone	1,23	0,99	1,53	1,69 ***	1,35	2,12	1,57 ***	1,28 1,92
Immigrant non récent (10 ans ou plus)	0,98	0,83	1,15	1,26 ***	1,09	1,47	1,19 *	1,05 1,35
Immigrant récent (moins de 10 ans)	0,67 ***	0,51	0,87	1,01	0,79	1,29	0,95	0,77 1,17
Autre, non né au Canada ^{††}	0,44 ***	0,28	0,71	0,68	0,46	1,02	0,79	0,59 1,04
Plus haut niveau de scolarité dans le ménage								
Sans diplôme d'études secondaires	1,29 *	1,03	1,61	1,31 *	1,06	1,61	1,23 *	1,00 1,51
Diplôme d'études secondaires	1,32 ***	1,09	1,61	1,34 ***	1,12	1,61	1,43 ***	1,23 1,66
Études postsecondaires partielles (pas de certificat)	1,42 *	1,12	1,80	1,55 ***	1,17	2,07	1,49 ***	1,19 1,88
Études postsecondaires inférieures au baccalauréat	1,72 ***	1,49	1,98	1,43 ***	1,25	1,63	1,62 ***	1,45 1,81
Baccalauréat ou grade supérieur	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...
Mode d'occupation du logement								
Propriétaire sans hypothèque	0,49 ***	0,41	0,59	0,52 ***	0,44	0,61	0,51 ***	0,44 0,59
Propriétaire ayant une hypothèque [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...
Locataire de logement au prix du marché	1,23 ***	1,08	1,40	1,15 *	1,01	1,32	1,26 ***	1,14 1,40
Locataire subventionné par le gouvernement	1,66 ***	1,30	2,11	1,43 *	1,09	1,89	1,44 ***	1,15 1,82
Autre locataire subventionné	0,82	0,51	1,31	1,03	0,67	1,59	0,81	0,56 1,18
emploi ou de travail autonome^{§§}								
Non	1,26 *	1,05	1,52	1,23 *	1,04	1,47	0,96	0,81 1,13
Oui [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...
A reçu de l'assistance sociale								
Non [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...
Oui	2,07 ***	1,78	2,42	2,59 ***	2,13	3,15	2,15 ***	1,82 2,54
A reçu une pension de l'État pour personnes âgées								
Non [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...
Oui	0,44 ***	0,37	0,53	0,54 ***	0,44	0,66	0,60 ***	0,51 0,70
A reçu une pension d'un régime privé								
Non [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...
Oui	0,66 ***	0,53	0,83	0,64 ***	0,53	0,77	0,60 ***	0,51 0,71
A reçu un revenu de placement								
Non [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...
Oui	0,66 ***	0,58	0,75	0,68 ***	0,60	0,77	0,78 ***	0,71 0,86
Une semaine de chômage ou plus dans le ménage								
Non [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...
Oui	1,67 ***	1,48	1,89	1,83 ***	1,61	2,07	1,50 ***	1,35 1,66
Province								
Terre-Neuve-et-Labrador	1,03	0,85	1,25	1,20	0,96	1,49	0,95	0,79 1,14
Île-du-Prince-Édouard	0,85	0,67	1,08	1,06	0,83	1,36	0,98	0,74 1,29
Nouvelle-Écosse	1,36 ***	1,15	1,61	1,22 *	1,01	1,47	1,11	0,96 1,29
Nouveau-Brunswick	1,09	0,91	1,30	1,28 *	1,06	1,56	1,01	0,86 1,20
Québec	0,66 ***	0,56	0,78	0,55 ***	0,47	0,65	0,48 ***	0,42 0,55
Ontario [†]	1,00	...	...	1,00	...	...	1,00	...
Manitoba	1,13	0,95	1,35	0,92	0,77	1,10	0,88	0,74 1,04
Saskatchewan	1,10	0,92	1,32	1,09	0,91	1,31	1,04	0,90 1,21
Alberta	1,65 ***	1,39	1,96	1,42 ***	1,19	1,70	1,23 *	1,05 1,44
Colombie-Britannique	1,08	0,90	1,30	0,89	0,76	1,04	0,78 ***	0,69 0,89

... n'ayant pas lieu de figurer

[†] catégorie de référence

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,01)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

[§] comprend les ménages où le soutien économique principal ne fait pas partie d'un couple ou d'une famille monoparentale, mais vit avec d'autres personnes apparentées par le sang, le mariage ou l'adoption, comme des frères et sœurs adultes vivant ensemble, des cousins ou des cousines adultes vivant ensemble, une tante ou un oncle vivant avec une nièce ou un neveu, ou un soutien économique principal hors famille vivant avec d'autres membres de la famille (p. ex. qui s'occupe de ses parents et vit avec eux)

[†] le ménage peut contenir d'autres membres de la famille par le sang ou par mariage.

^{††} comprend les personnes qui ne sont pas nées au Canada et qui ne sont pas considérées comme des immigrants (p. ex. les personnes qui sont titulaires d'un permis de travail, d'un permis d'études ou d'un permis de résidence temporaire; qui ont demandé le statut de réfugié; qui sont membres de la famille d'immigrants, mais qui ne sont pas eux-mêmes des immigrants reçus; ou qui sont citoyens canadiens par filiation, mais qui sont nés ailleurs)

^{§§} comprend les salaires, les traitements, les commissions, les primes, les pourboires, les honoraires et le travail autonome

Notes : La catégorie de référence pour chaque caractéristique des ménages a été établie en fonction du plus grand groupe. Les modèles comprenaient toutes les caractéristiques énumérées, le revenu du ménage rajusté en fonction de la taille du ménage en dollars constants de 2022 et une variable de contrôle pour l'imputation du revenu. Les rapports de cotes corrigés ne peuvent pas être estimés pour le revenu du ménage en raison de la présence de polynômes. Les données sur l'insécurité alimentaire provenant de l'Enquête canadienne sur le revenu sont recueillies au cours des interviews menées dans l'année ayant suivi l'année de référence de l'enquête, qui permettent d'évaluer les expériences des 12 mois précédents. Les données sont étiquetées en fonction de l'année de collecte des données, ce qui permet de mieux refléter la mesure de l'insécurité alimentaire des ménages.

Sources : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, 2018, 2021 et 2022.

données de l'ECR de 2021 a montré que la plupart des ménages en situation d'insécurité alimentaire qui dépendent d'un revenu d'emploi ont un soutien économique principal qui occupe un emploi permanent à temps plein⁴⁷. Les cotes d'insécurité alimentaire sont plus élevées pour les principaux soutiens économiques qui ont de faibles salaires, un emploi peu spécialisé et un emploi depuis une courte durée et qui sont en chômage depuis peu⁴⁷. Cela fait ressortir l'importance des salaires et de la sécurité d'emploi. Le lien inverse observé entre la prévalence de l'insécurité alimentaire à l'échelle provinciale et le salaire minimum provincial concorde avec ces constatations⁴⁸. Parmi les politiques fédérales qui influent sur la prévalence et la gravité de l'insécurité alimentaire chez les adultes en âge de travailler et leur famille figurent l'Allocation canadienne pour enfants⁴⁹ et l'assurance-emploi³⁸.

Il sera extrêmement important d'établir si la probabilité accrue d'insécurité alimentaire chez les ménages qui dépendent du revenu d'un emploi ou d'un travail autonome persistera dans les années à venir. Comme les revenus des ménages en situation d'insécurité alimentaire au Canada sont de plus en plus élevés, il faut aussi mener des recherches pour examiner les expériences d'insécurité alimentaire chez les ménages à revenu moyen et à revenu élevé par rapport aux ménages à faible revenu et pour établir s'il y a des différences importantes liées aux revenus au chapitre des répercussions de l'insécurité alimentaire des ménages sur la santé et le bien-être des personnes.

Remerciements

La présente étude a été approuvée par le comité d'éthique de l'Université de Toronto (numéro de protocole 41536). La recherche a été effectuée au centre de données de recherche de Toronto, qui fait partie du Réseau canadien des centres de données de recherche. Le service est possible grâce au soutien de la Fondation canadienne pour l'innovation, des Instituts de recherche en santé du Canada, du Conseil de recherches en sciences humaines et de Statistique Canada, ainsi qu'à celui de l'Université de Toronto. Tous les points de vue exprimés dans la présente étude sont ceux des auteurs. Les fichiers de syntaxe pour les analyses sont fournis sur demande. La présente étude a été soutenue par les Instituts de recherche en santé du Canada (PJT-178380 et PJT- 519580). Les bailleurs de fonds n'ont joué aucun rôle dans la conception et la réalisation de l'étude; la collecte, l'analyse et l'interprétation des données; la rédaction de l'article; ou la décision de soumettre l'article à des fins de publication. Les auteurs remercient les examinateurs anonymes pour leurs précieux commentaires. Ils ne déclarent aucun conflit d'intérêts.

Références

1. Tait, C.A., M.R. L'Abbé, P.M. Smith et C.L. Rosella. 2018. « The association between food insecurity and incident type 2 diabetes in Canada: a population-based cohort study », *PLOS One*. Vol. 13, n° 5, p. e0195962. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0195962>
2. Jessiman-Perreault, G., et L. McIntyre. 2019. « Household food insecurity narrows the sex gap in five adverse mental health outcomes among Canadian adults », *International Journal of Environmental Research and Public Health*. Vol. 16, n° 3, p. 1 à 15. <https://doi.org/10.3390/ijerph16030319>
3. Tarasuk, V., C. Gundersen, X. Wang, D.E. Roth et M.L. Urquia. 2020. « Maternal food insecurity is positively associated with postpartum mental disorders in Ontario, Canada », *Journal of Nutrition*. Vol. 150, n° 11, p. 3033 à 3040. <https://doi.org/10.1093/jn/nxaa240>
4. Men, F., F.J. Elgar, et V. Tarasuk. 2021. « Food insecurity is associated with mental health problems among Canadian youth », *Journal of Epidemiology and Community Health*. Vol. 75, n° 8, p. 741 à 748. <https://doi.org/10.1136/jech-2020-216149>
5. Ovenell, M., M. Azevedo Da Silva, et F.J. Elgar. 2022. « Shielding children from food insecurity and its association with mental health and well-being in Canadian households », *Revue canadienne de santé publique*. <https://doi.org/10.17269/s41997-021-00597-2>
6. Jessiman-Perreault, G., et L. McIntyre. 2017. « The household food insecurity gradient and potential reductions in adverse population mental health outcomes in Canadian adults », *SSM - Population Health*. Vol. 3, p. 464 à 472. <https://doi.org/10.1016/j.ssmph.2017.05.013>
7. Cox J., A.M. Hamelin, T. McLinden, E.E.M. Moodie, A. Anema, K.C. Rollet-Kurhajec et coll. 2016. « Food insecurity in HIV-hepatitis C virus co-infected individuals in Canada: the importance of co-morbidities », *AIDS and Behavior*. Vol. 21, n° 3, p. 792 à 802. <https://doi.org/10.1007/s10461-016-1326-9>
8. Tarasuk, V., A. Mitchell, L. McLaren, et L. McIntyre. 2013. « Chronic physical and mental health conditions among adults may increase vulnerability to household food insecurity », *Journal of Nutrition*. Vol. 143, n° 11, p. 1785 à 1793. <https://doi.org/10.3945/jn.113.178483>
9. Tarasuk, V., J. Cheng, C. de Oliveira, N. Dachner, C. Gundersen, et P. Kurdyak. 2015. « Association between household food insecurity and annual health care costs », *JAMC*. Vol. 187, n° 14, p. E429 à E436. <https://doi.org/10.1503/cmaj.150234>
10. Tarasuk, V., J. Cheng, C. Gundersen, C. de Oliveira, et P. Kurdyak. 2018. « The relation between food insecurity and mental health care services utilization in Ontario », *Revue canadienne de psychiatrie*. Vol. 63, n° 8, p. 557 à 569. <https://doi.org/10.1177/0706743717752879>
11. Men, F., C. Gundersen, M.L. Urquia, et V. Tarasuk. 2020. « Food insecurity is associated with higher health care use and costs among Canadian adults », *Health Affairs*. Vol. 39, n° 8, p. 1377 à 1385. <https://doi.org/10.1377/hlthaff.2019.01637>
12. Anderson, K.K., K.K. Clemens, B. Le, L. Zhang, J. Comeau, V. Tarasuk et coll. 2023. « Household food insecurity and health service use for mental and substance use disorders among children and adolescents in Ontario, Canada », *JAMC*. Vol. 195, n° 28, p. E948 à E955. <https://doi.org/10.1503/cmaj.230332>
13. Men, F., C. Gundersen, M.L. Urquia, et V. Tarasuk. 2020. « Association between household food insecurity and mortality in Canada : a population-based retrospective cohort study », *JAMC*. Vol. 192, n° 3, p. E53 à E60. <https://doi.org/10.1503/cmaj.190385>
14. Statistique Canada. Tableau de bord officiel des indicateurs de la pauvreté au Canada : tendances, mai 2025. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2025019-fra.htm>
15. Statistique Canada. Tableau 13-10-0834-01 : « Insécurité alimentaire selon le type de famille économique ». https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083401&request_locale=fr
16. Polsky, J.Y. 2024. « Les tendances associées à l'insécurité alimentaire des ménages tirées de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2017 à 2022 », *Rapports sur la santé*. Vol. 35, n° 10, p. 18 à 24. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2024010/article/00002-fra.htm>
17. Emploi et Développement social Canada. 2018. « Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. de la pauvreté », produit n° Em12-48/2018E-PDF au catalogue. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html>
18. Tarasuk, V., A.A. Fafard St-Germain, et A. Mitchell. 2019. « Geographic and socio-demographic predictors of household food insecurity in Canada, 2011–2012 », *BMC Public Health*. Vol. 19, n° 1, p. 12. <https://doi.org/10.1186/s12889-018-6344-2>
19. Li, T., A.A. Fafard St-Germain, et V. Tarasuk. 2023. *Household Food Insecurity in Canada, 2022*. Toronto, PROOF. <https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2023/11/Household-Food-Insecurity-in-Canada-2022-PROOF.pdf>
20. Uppal S. 2023. « L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes », *Regards sur la société canadienne*. Produit n° 75-006-x au catalogue de Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00013-fra.htm>
21. Fafard St-Germain, A.A., et V. Tarasuk. 2020. « Homeownership status and risk of food insecurity : examining the role of housing debt, housing expenditure and housing asset using a cross-sectional population-based survey of Canadian households », *International Journal for Equity in Health*. Vol. 19, n° 5, p. 1 à 12. <https://doi.org/10.1186/s12939-019-1114-z>

22. Emery, J.C.H., A.C. Bartoo, J. Matheson, A. Ferrer, S.I. Kirkpatrick, V. Tarasuk, et coll. 2012. « Evidence of the association between household food insecurity and heating cost inflation in Canada, 1998-2001 », *Analyse de politiques*. Vol. 38, n° 2, p. 181 à 215. <https://doi.org/10.3138/cpp.38.2.181>
23. Sriram, U., et V. Tarasuk. 2015. « Changes in household food insecurity rates in Canadian metropolitan areas from 2007 to 2012 », *Revue canadienne de santé publique*. Vol. 106, n° 5, p. e322 à e327. <https://doi.org/10.17269/cjph.106.4893>
24. Sriram U., et V. Tarasuk V. 2016. « Economic predictors of household food insecurity in Canadian metropolitan areas », *Journal of Hunger and Environmental Nutrition*. Vol. 11, p. 1 à 13. <https://doi.org/10.1080/19320248.2015.1045670>
25. Men, F., et V. Tarasuk. 2021. « Food insecurity amid the COVID-19 pandemic : food charity, government assistance, and employment », *Analyse de politiques*. Vol. 47, n° 2, p. 202 à 230. <https://doi.org/10.3138/cpp.2021-001>
26. Dhunna S., et V. Tarasuk. 2021. « Black-white racial disparities in household food insecurity from 2005 to 2014, Canada », *Revue canadienne de santé publique*. Vol. 112, n° 5, p. 888 à 902. <https://doi.org/10.17269/s41997-021-00539-y>
27. McIntyre, L., A.C. Bartoo, et J.C.H. Emery. 2014. « When working is not enough: food insecurity in the Canadian labour force », *Public Health Nutrition*. Vol. 17, n° 1, p. 49 à 57. <https://doi.org/10.1017/s1368980012004053>
28. Cléophat, R., et C. Nicol. 2024. *Analyse distributive du pouvoir d'achat des ménages canadiens depuis 2019*. Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa (Ontario), 8 octobre. <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2425-016-S--distributional-analysis-purchasing-power-canadian-households-since-2019--analyse-distributive-pouvoir-achat-menages-canadiens-depuis-2019>
29. Kostyshyna, O., et M. Ouellet. 2024. *Household Food Inflation in Canada*, Banque du Canada, Ottawa (Ontario). <https://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2024/09/swp2024-33.pdf>
30. Statistique Canada. 2024. « Comptes économiques du secteur des ménages canadiens répartis selon le revenu, la consommation, l'épargne et le patrimoine, quatrième trimestre de 2023 », *Le Quotidien*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240417/dq240417b-fra.htm>
31. Statistique Canada. 2024. « Enquête sur la sécurité financière, 2023 », *Le Quotidien*. 29 octobre, produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/241029/dq241029a-fra.htm>
32. Leete, L., et N. Bania. 2010. « The effect of income shocks on food insufficiency », *Review of Economics of the Household*. Vol. 8, p. 505 à 526. <https://doi.org/10.1007/s11150-009-9075-4>
33. Gundersen, C., et J. Gruber. 2001. « The dynamic determinants of food insufficiency », dans : Andrews, M.S., et M.A. Prell, réviseurs, Second Food Security Measurement and Research Conference, volume II : communications, *Food Assistance and Nutrition Research Report*, Washington, D.C. : Département américain de l'Agriculture, service de la recherche économique; p. 91 à 109. https://www.ers.usda.gov/sites/default/files/_laserfiche/publications/4644/8/31750_fanrr11-2_002.pdf#page=97
34. Statistique Canada. 2024. « Enquête canadienne sur le revenu, 2022 », *Le Quotidien*. 26 avril, produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240426/dq240426a-fra.htm>
35. Meyer, B.D., et J.X. Sullivan. 2003. « Measuring the well-being of the poor using income and consumption », *Journal of Human Resources*. Vol. 38, p. 1180 à 1220. <https://doi.org/10.2307/3558985>
36. Santé Canada. 2007. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes cycle 2.2, Nutrition (2004) : Sécurité alimentaire liée au revenu dans les ménages canadiens*. Ottawa, Bureau de la politique et de la promotion de la nutrition, Direction générale des produits de santé et des aliments, Santé Canada; rapport n° 4696. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/surveillance-aliments-nutrition/sondages-sante-nutrition/enquete-sante-collectivites-canadiennes-escc/enquete-sante-collectivites-canadiennes-cycle-2-2-nutrition-2004-securite-alimentaire-liee-revenu-menages-canadiens-sante-canada-2007.html>
37. Gouvernement du Canada. 2020. Évaluation de la situation de sécurité alimentaire. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/surveillance-aliments-nutrition/sondages-sante-nutrition/enquete-sante-collectivites-canadiennes-escc/insecurite-alimentaire-menages-canada-survol/evaluation-situation-securite-alimentaire-surveillance-aliments-nutrition-sante-canada.html>
38. Men, F., et V. Tarasuk. 2023. « Employment Insurance may mitigate impact of unemployment on food security : analysis on a propensity-score matching sample from the Canadian Income Survey », *Preventive Medicine*. Vol. 169, p. 107475. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2023.107475>
39. Daniele, P.K., A. Heisz, et K. Lam. 2024. « Document de recherche sur la mesure fondée sur un panier de consommation : une analyse de la méthode d'équivalence », *Série de documents de recherche - Revenu*. 22 février, produit n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2024004-fra.htm>
40. Statistique Canada. 2025. Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé, Ottawa (Ontario), Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000501&request_locale=fr
41. Djidel, S., B. Gustajtis, A. Heisz, K. Lam, et S. McDermott. 2019. « Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation », *Série de documents de recherche - Revenu*. Produit n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2019014-fra.htm>

42. Mize, T.D., L. Doan, et J.S. Long. 2019. « A general framework comparing predictions and marginal effects across models », *Sociological Methodology*. Vol. 49, n° 1, p. 152 à 189. <https://doi.org/10.1177/0081175019852763>
43. Long, J.S., et S.A. Mustillo. 2021. « Using predictions and marginal effects to compare groups in regression models for binary outcomes », *Sociological Methods & Research*. Vol. 50, n° 3, p. 1284 à 1320. <https://doi.org/10.1177/0049124118799374>
44. StataCorp. 2025. *Stata 19 Base Reference Manual - Margins*. College Station, Texas, Stata Press. <https://www.stata.com/manuals/rmargins.pdf>
45. Statistique Canada. 2022. Tableau 11-10-0061-01 : Mobilité de revenu sur un an. Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110006101&request_locale=fr
46. El-Hajj, A., et E. Benhin. 2021. « Association entre l'insécurité alimentaire et les événements stressants de la vie chez les adultes au Canada », *Série de documents de recherche de l'Étude longitudinale et internationale sur les adultes*. Produit n° 89-648-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-648-x/89-648-x2021001-fra.htm>
47. Wei, M.F., A.A. Fafard St-Germain, T. Li, et V. Tarasuk. « What predicts permanent full job holders being food insecure? », *Analyse de politiques*, sous presse.
48. Men, F., M.L. Urquia, et V. Tarasuk. 2021. « The role of provincial social policies and economic environments in shaping food insecurity among Canadian families with children », *Preventive Medicine*. Vol. 148, p. 106558. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2021.106558>
49. Men, F., A.A. Fafard St-Germain, K. Ross, R. Remtulla, et V. Tarasuk. 2023. « Effect of Canada child benefit on food insecurity : a propensity score matching analysis », *American Journal of Preventive Medicine*. Vol. 64, n° 6, p. 844 à 852. <https://doi.org/10.1016/j.amepre.2023.01.027>